

Présentation carcasse des porcs charcutiers– UE

Règlement n° 1308/2013 Décision 2006/784/CE modifié

Accord Interprofessionnel 2011/09/09 et 2019/12/16

Commission Technique du 07/11/2018

La carcasse doit se présenter à la pesée dans un délai de moins de 7 minutes après la fente selon accords interprofessionnels:

- ✦ Sans Panne
- ✦ Sans Rognon
- ✦ Sans Hampe
- ✦ Avec : - la tête avec la langue : taux de ressuage = 3 %
 sans la langue : taux de ressuage = 2,5 %
 - les pattes

Ce qui est accepté

Extraction des organes génitaux avec parage des jambons pour les mâles entiers, pifs et verrassons (tolérance de 0,373% du poids carcasse chaud)**

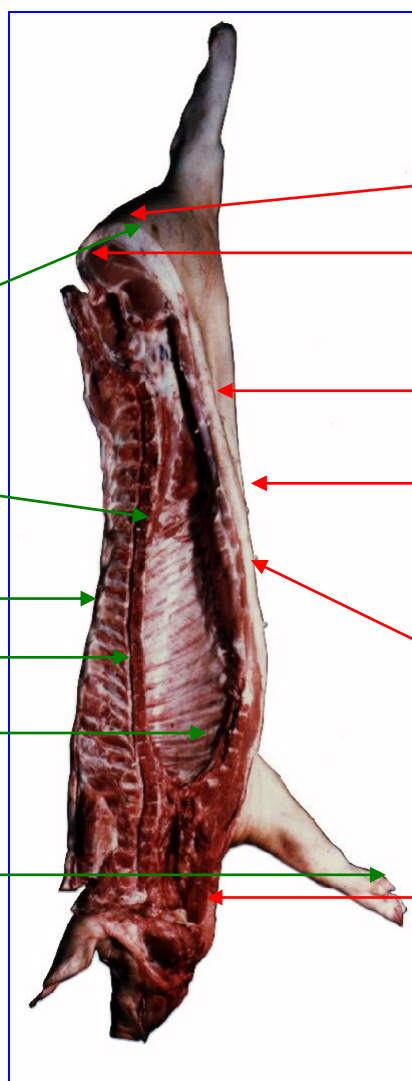
Parage de l'onglet

Extraction des soies

Extraction de la moelle

Parage du gras du cœur

Extraction des onglons



Ce qui est refusé

Parage des jambons sur femelles et mâles castrés

Rosette indemne (le muscle du jambon ne doit pas être touché)

Parage des mouilles

Sur les mâles castrés l'effet de sexe (pubier) * ne doit pas excéder 250 gr et 330 gr pour les mâles entiers, pifs et verrassons

Aucun parage des poitrines

Parage de la plaie de saignée avant pesée

* Contrôle par pesée :
Peser 30 pubiers et faire la moyenne

** Contrôle par pesée :
Peser 30 scrotums, comparer le poids total obtenu à la somme des poids de chaque carcasse correspondante et vérifier le ratio < à 0,373% du poids moyen chaud